

Proposer un projet de « Journée(s) d'Études » AIPU Section France en 2021

La section AIPU France organise au moins un événement « Journée(s) d'Études » chaque année. Le Conseil d'Administration de Section (CAS) a stabilisé les critères issus des statuts de l'Association de sélection des projets qui lui seront adressés.

Sont recevables les propositions de « Journées(s) d'Études qui :

- traitent d'une thématique ou d'une question dans le champ de la pédagogie de l'enseignement supérieur, en cohérence avec les principes d'action de la section AIPU France¹²;
- s'adressent à tous les publics AIPU (enseignants-chercheurs, conseillers et ingénieurs pédagogiques, chercheurs en Education, membres de gouvernance d'établissements d'enseignement supérieur) ;
- sont portées par un établissement, un site ou une COMUE : soutien politique, logistique et financier définis explicitement³ ;
- sont le fruit du travail d'une équipe pluriprofessionnelle (représentative de tout ou partie du public AIPU)⁴;
- demandent des frais d'inscription raisonnables afin de faciliter la participation du plus grand nombre (inférieur ou égal à 50 euros en général et une contribution réduite pour les adhérents) ;
- sont en mesure de proposer un événement dans un format d'accès et d'interaction multimodale (présence/distance, synchrone/asynchrone, etc.) pour une partie du programme ;
- anticipent une évaluation de l'événement et le partage des résultats *a minima* avec le CAS ;
- proposent une trace des interventions et des supports durant l'événement sous licences *creatives commons*⁵ afin de diffuser largement les travaux aux adhérents qui ne pourront participer et de faciliter leur utilisation en autonomie dans les contextes de chacun.

Organisation :

- la proposition d'événement (deux pages maximum - annexes non comprises) doit parvenir
 - a. à la section via son adresse mail : **section-france@aipu-international.org**
 - b. Exceptionnellement au regard de la situation sanitaire, au plus tard le lundi 14 décembre 2020, 12h⁶.
- une personne de l'organisation est désignée comme référente afin de faciliter la communication avec les deux représentants du CAS de l'AIPU France qui auront été choisis pour être en appui ;
- la capitalisation de la journée sera assurée par l'établissement support (par exemple, captation vidéo, mise en ligne de l'événement, des supports d'interventions voire des créations en atelier) ;
- La diffusion de la communication en lien avec cette journée sera conjointement organisée par la section AIPU France et l'établissement porteur du projet ;
- un temps d'une heure trente (1h30) sera prévu pour l'Assemblée Générale annuelle de l'AIPU France, si l'événement se déroule à l'Automne prochain 2021.

Soutien apporté par la section AIPU France :

1. aide au financement de l'événement « Journée(s) d'Études. Le CAS précisera le montant de sa contribution au moment où il validera le projet (en fonction de l'état de sa trésorerie du moment et de la demande effectuée) ;
2. deux des membres du CAS sont choisis pour faire partie du comité de pilotage pour assurer le montage scientifique et logistique de cette journée ;
3. communication par les canaux usuels auprès des membres de l'AIPU ;
4. Dans la mesure du possible, la conception et les travaux issus de cette journée pourront être couplés à un projet de publication (RIPES ou autres).

CAS AIPU France - novembre 2020



¹ Statuts de l'association (<https://www.aipu-international.org/sites/default/files/upload/docs/statuts-AipuFr-2013.pdf>)

² <https://www.aipu-international.org/france/presentation>

³ Une lettre d'engagement institutionnel, un premier budget prévisionnel seront des documents appréciés en annexes des 2 pages

⁴ Un premier plan d'action (Gantt et/ou Perth) précisant les échéances temporelles, les étapes, les personnes en responsabilités, sera apprécié en annexes des 2 pages

⁵ <https://creativecommons.org/licenses/?lang=fr-FR>

⁶ Exceptionnellement au regard de la situation sanitaire, le CAS s'engage à un délai de réponse dans la semaine du 18 décembre 2020.